

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 26 septembre 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : TRAA1824809S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ensemble le décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2015 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment le titre IV ;

Vu la décision du 23 avril 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Maryse Lartigue, attachée principale d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

Mme Elisabeth Cartier, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du département « gestion des ressources ».

Mme Annie Ostrowsky, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 15 000 € hors taxes, à :

M. François-Xavier Dulac, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

M. Jean-Claude Caye, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, chef de cabinet.

M. Bertrand Cazes, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du département « surveillance » à Roissy.

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, délégué Hauts-de-France Nord.

M. Florian Linke, attaché principal d'administration de l'État, délégué Hauts-de-France Sud.

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Sud.

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Nord.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 4 000 € hors taxes, à Mme Hoai thu N'Guyen N'Goc-Aubier, agente contractuelle, médecin de région.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution de ces ordres de mission, à :

M. François-Xavier Dulac, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

M. Bertrand Cazes, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au chef du département « surveillance » à Roissy.

M. Bruno Commarmond, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division « sûreté » à Athis-Mons.

M. Sylvain de Buyser, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division « régulation et développement durable » à Athis-Mons.

M. Vincent Ammi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aéroports » du département « surveillance » à Roissy.

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, délégué Hauts-de-France Nord.

M. Florian Linke, attaché principal d'administration de l'État, délégué Hauts-de-France Sud.

M. Simon Dupin, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de la division « aéroports » à Athis-Mons ;

Mme Laura Thoraval, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « transport aérien » à Athis-Mons.

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chef de la division « sûreté » du département « surveillance » à Roissy.

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la division « aviation générale » à Athis-Mons.

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint au délégué Hauts-de-France Nord.

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, adjoint du délégué Hauts-de-France Sud.

M. Daniel Copy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la division « navigation aérienne » à Athis-Mons.

Mme Hadjila Bakhta, adjointe d'administration principale de deuxième classe de l'aviation civile, gestionnaire des redevances et chargée de voyages.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à Mme Hadjila Bakhta, adjointe d'administration principale de deuxième classe de l'aviation civile, gestionnaire des redevances et chargée de voyages à Athis-Mons.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, chef de la cellule « contrôle de gestion » à Athis-Mons.

Mme Martine Mignot, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, gestionnaire finances à Athis-Mons.

Mme Sylvie Lamarra, adjointe d'administration principale de 1^{re} classe de l'aviation civile, gestionnaire formation à Athis-Mons.

Mme Ghislaine Deweirder, adjointe d'administration principale de 1^{re} classe de l'aviation civile, gestionnaire comptable de la délégation Hauts-de-France Nord.

Mme Myriam Delgrange, adjointe d'administration principale de 1^{re} classe de l'aviation civile, secrétaire de la délégation Hauts-de-France Nord.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Richard Thummel, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord.

Mme Maryse Lartigue, attachée principale d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

Mme Elisabeth Cartier, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du département « gestion des ressources ».

Article 9

La décision du 22 mars 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 26 septembre 2018.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile,*
P. CIPRIANI